

Transports et communications

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre des Transports a insinué, tout en affirmant que telle n'était pas mon intention, que j'induisais peut-être la Chambre en erreur en citant certaines données à propos du service de traversiers dans le golfe. Certes je n'ai pas le document en mains, mais je citais les chiffres d'un tableau qui indique les hausses des tarifs entre North Sydney et Port-aux-Basques. Ce tableau révèle que les tarifs applicables aux roulettes de camping devaient augmenter de 100 p. 100. Si j'ai signalé l'affaire au ministre et à la Chambre, c'est que le gouvernement a participé à l'aménagement du Parc national de Gros-Morne et que la hausse des tarifs va détourner les visiteurs de cette région de Terre-Neuve. Je peux déposer ces chiffres si la Chambre le désire. Les faits sont tels que je les ai indiqués et ils ont l'appui du CN.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, moi aussi j'invoque le Règlement pour la même chose. Je crois que le député a signalé à la Chambre que lorsqu'il se donnait la peine de chercher des chiffres au microscope, il finissait par en trouver. C'est ce que je pense. J'ai essayé de démontrer qu'il ne s'agissait pas d'une situation générale comme le député peut avoir essayé d'insinuer.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je remarque que le premier ministre est entré à la Chambre juste à la fin de la période des questions. Sans doute était-il retenu par d'autres affaires sérieuses. Peut-être que la Chambre serait unanime à permettre au premier ministre de nous parler d'une affaire importante, qui, aux yeux de beaucoup, paraît être une grave atteinte à la liberté de la presse au Canada. Je veux parler de la descente effectuée par la GRC dans les bureaux du *Sun* de Toronto au cours de la fin de semaine.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne saurais considérer ces commentaires comme un rappel au Règlement. Le Règlement de la Chambre permet, dans le cadre des affaires courantes, de faire des déclarations à l'appel des motions et on pourra le faire sans que cela nécessite le consentement de la Chambre. Nous verrons bien aujourd'hui quand nous en serons à cette étape; mais le consentement unanime ne sera pas de rigueur.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'interviens à propos du rappel au Règlement soulevé par le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe. Je pense que le ministre devrait faire ressortir clairement qu'il ne s'agit pas là d'une chose insignifiante, car l'annonce faite cette semaine à l'égard du service de traversiers dans le détroit de Northumberland avait trait à une hausse de 100 p. 100 de tous les tarifs pour cet été. Cette augmentation a reçu l'approbation du ministère ainsi que celle de la Commission canadienne des transports.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

M. John Campbell (La Salle-Émard-Côte Saint-Paul): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter les quatorzième et quinzième rapports du comité permanent des transports et des communications, dans les deux langues officielles.

[M. Mackasey.]

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

* * *

[Français]

LOTO CANADA**DÉPÔT D'UN DOCUMENT ET DÉCLARATION SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION**

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, en vertu des dispositions du paragraphe 1 de l'article 42 du Règlement, j'aimerais déposer un document d'information sur la Loto Canada, la loterie nationale que le gouvernement a décidé de lancer. Ce document est disponible dans les deux langues officielles du pays.

Monsieur le président, il me fait plaisir d'informer la Chambre de la décision du gouvernement d'établir, d'administrer et de gérer une loterie nationale, principalement jusqu'à la fin de 1979, pour faciliter le financement par les citoyens, à titre volontaire, des déficits encourus par les Jeux olympiques de 1976, à Montréal, et par les Jeux du Commonwealth de 1978, à Edmonton. La Chambre aura l'occasion, d'ici la fin de juin, d'exprimer son sentiment sur cette décision du gouvernement. La nouvelle loterie, la Loto Canada, sera lancée pour de bon en septembre 1976, soit après le dernier tirage de la Loterie olympique.

Depuis le lancement de la loterie jusqu'à la fin de 1979, si le Parlement l'autorise et si les deux côtés de la Chambre en conviennent, 82,5 p. 100 des revenus nets seront affectés au financement des Jeux olympiques de 1976 et des Jeux du Commonwealth de 1978. Pendant cette période, 12,5 p. 100 des revenus nets seront partagés entre les provinces proportionnellement aux ventes faites dans leur juridiction, de sorte que, pour l'essentiel, le partage des revenus de la Loterie olympique sera maintenu. Nous espérons que les autorités provinciales continueront à affecter ces fonds au soutien du sport amateur. Les autres 5 p. 100 des revenus nets seront utilisés par le gouvernement fédéral pour financer des programmes dans les domaines du conditionnement physique, du sport amateur et des loisirs.

Nous n'avons pas encore mis au point de formule de partage des revenus nets de la loterie, après 1979. Cette question fera l'objet d'études et, dans les meilleurs délais, de consultations avec les provinces.

Somme toute, l'établissement de la Loto Canada maintiendra la possibilité qu'ont les Canadiens, depuis 1973, d'appuyer tout à fait volontairement le développement du sport amateur et l'amélioration de la condition physique des citoyens. C'est là, il va sans dire, un objectif des plus louables. Jusqu'ici, la Loterie olympique a remporté un succès remarquable: au dernier décompte, elle avait permis d'accumuler 168 millions de dollars pour financer les Jeux olympiques. La nouvelle loterie nationale sera désormais l'instrument qui permettra de mobiliser et de canaliser les apports des Canadiens afin de faciliter le financement d'une variété d'initiatives ayant trait au sport amateur, au conditionnement physique, aux loisirs, et aux événements sportifs d'envergure qui pourront avoir lieu, à l'avenir, dans les diverses régions du Canada.

Je tiens à signaler que l'initiative prise par le gouvernement est conforme à la politique qu'il a définie et réitérée à maintes reprises à l'égard des Jeux olympiques, soit qu'aucune contribution directe, provenant des revenus généraux du trésor fédéral, ne sera affectée à leur financement, mais que des mesures seraient prises afin d'assurer le succès des programmes de financement.